ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

168712

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Castelnau de Guers

Par arrêté n°CW01-26092019 le Maire de Castelnau-de-Guers a prescrit une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) du château sis sur la commune de Castelnau-de-Guers.

L'ensemble de ces procédures est soumis à une enquête publique qui se déroulera à la Mairie de Castelnau-de-Guers, siège de l'enquête, pendant 33 jours, du lundi 21 octobre 2019 à 9h au vendredi 22 novembre 2019 à 18h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 16h à 18h, et les mercredis de 9h à 12h, à l'exception des jours fériés.

La commissaire-enquêtrice désignée par le Tribunal Administratif de Montpellier est Madame Florence ROSSIER-MARCHIONINI, urbaniste.

La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur Cédric CHAUVEAU, 1er adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, Mairie de Castelnau-de-Guers, 11 Place de la Mairie 34120 CASTELNAU-DE-GUERS (Tél 04 67 98 16 94).

Le dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment les projets de PLU et de PDA ainsi que les avis au titre de la procédure du cas par cas, de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et ceux émis par les collectivités ou organismes sera consultable en version papier ou informatique :

- en Mairie de Castelnau-de-Guers suivant les horaires d'ouverture précités

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-castelnau-de-guers-web/

Les observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations ou transmettre ses observations et propositions

- sur le registre d'enquête déposé en Mairie suivant les horaires d'ouverture précités

- par voie postale à la commissaire-enquêtrice à l'adresse suivante :

Mairie de Castelnau-de-Guers,

11 Place de la Mairie

34120 CASTELNAU-DE-GUERS

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant: https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-castelnau-de-guers-web/

- auprès de la commissaire enquêtrice qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie :

- mercredi 23 octobre 2019 de 14h à 18h

- mercredi 06 novembre de 10h à 12h et de 14h à 16h

- vendredi 22 novembre 2019 de 15h à 18h

Toute personne en faisant la demande auprès de la Mairie de Castelnau-de-Guers, pourra obtenir à ses frais, communication du dossier.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Castelnau-de-Guers et sur le site internet https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-plu-castelnau-de-guers-web/

A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'élaboration du PLU et du PDA pour décider s'il y a lieu d'apporter des modifications.

168832

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Communauté de Communes Grand Orb

Relative au Plan Local d'Urbanisme et à la modification du zonage d'assainissement de la Commune de Saint-Gervais-sur-Mare

L'arrêté municipal du 20 /09/2019 est retiré, l'avis d'enquête publique est ainsi modifié :

Par arrêté communautaire du 30 / 09 / 2019, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le plan local d'urbanisme et la modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Gervais-sur-Mare, qui se déroulera :

- Du 21 octobre au 21 novembre 2019, soit pendant 32 jours consécutifs

Par décision du 30 juillet 2019, Monsieur Jean Noel BRENON, retraité de la Gendarmerie, a été désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, visé par le commissaire enquêteur, comprenant toutes les pièces du PLU et de la modification du zonage d'assainissement des eaux usées ainsi que les avis des personnes publiques associées ou consultées sur la procédure seront consultables :

. en mairie de Saint-Gervais-sur-Mare, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit : Lundi/Mardi/Mercredi : 9h30-12h / 13h30-16h, Jeudi : 9h30-12h, Vendredi : 9h30-12h / 13h30-17h

. Au siège de la communauté de communes Grand Orb aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit : du Lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté en ligne par le public pendant la durée de l'enquête publique, sur un site dédié à l'adresse suivante https://www.democratie-active.fr/plu-saintgervaissurmare-web/

Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, faire des propositions :

. Sur les registres papier d'enquête, à la disposition du public sur le lieu d'enquête, en maire de Saint-Gervais-sur-Mare.

. Par courriers postaux envoyés au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Saint-Gervais-sur-mare 26 Rue de Castres 34610 Saint-Gervais-sur-Mare.

. Sur le registre dématérialisé d'enquête, à la disposition du public sur le site internet suivant : https://www.democratie-active.fr/plu-saintgervaissurmare-web Ce registre permettra de déposer les observations et de consulter la totalité des observations écrites

. Par lettres déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences du commissaire enquêteur et tout au long de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Saint-Gervais-sur-Mare pour recevoir ses observations et propositions, aux jours et heures suivants :

- Lundi 21 octobre de 9h30 à 12h30

- Mercredi 6 novembre de 14h30 à 17h30

- Jeudi 21 novembre 9h30 à 12h30

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Gervais-sur-Mare, à la Communauté de Communes Grand Orb et à la Préfecture de l'Hérault, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ils seront également publiés et à disposition du public pendant une durée d'un an sur le site internet de la Communauté de Communes Grand Orb :

https://www.grandorb.fr/.

L'autorité compétente pour approuver le plan local d'urbanisme de la Commune de Saint- Gervais-sur-Mare est la Communauté de Communes Grand Orb.

L'autorité compétente pour approuver le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Gervais-sur-Mare est le syndicat intercommunal Mare et Libron.

Les autorités auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont :

. pour le projet de plan local d'urbanisme : la Mairie de Saint Gervais sur Mare

. pour le projet de zonage d'assainissement : le syndicat intercommunal Mare et Libron

168789

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Valflaunès

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal n° 2019/062 en date du 30/09/2019, Monsieur le Maire de Valflaunès a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision **du plan local d'urbanisme (PLU) de Valflaunès, du 21/10/2019 au 20/11/2019 inclus, soit un total de 31 jours consécutifs.**

Par décision n°E19000173/34 en date du 13 septembre 2019, Mme Françoise Fabre a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme le Président du Tribunal administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête, **le dossier relatif au projet de PLU révisé sera tenu à la disposition du public en Mairie de Valflaunès,** 1 Place Gabriel Calmels, 34270 Valflaunès, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

. Lundi : 14h – 18h

. Mardi : 8h – 12h

. Mercredi : 8h – 12h et 14h – 18h

. Vendredi : 8h – 12h

Le dossier sera également accessible :

. sur un poste informatique mis à disposition du public sur demande au service urbanisme de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés,

. sur le site internet de la commune à l'adresse suivante https://www.valflaunes.fr/

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre d'enquête à feuillets non mobiles visés par Mme le commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en Mairie de Valflaunès, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés.

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes

. soit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie,

. soit en les adressant par courrier postal à Mme le commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Valflaunès, 1 Place Gabriel Calmels, 34270 Valflaunès,

. soit par voie électronique à l'adresse suivante :

plu.valflaunes.enquetepublique@gmail.com

Les observations reçues par courrier ou par mail seront annexées dès leur réception au registre d'enquête susmentionné.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie.

Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Valflaunès pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

. mardi 29/10/2019 de 9h à 12h

. lundi 04/11/2019 de 15h à 18h

. mercredi 13/11/2019 de 15h à 18h

. mercredi 20/11/2019 de 14h à 18h

Aucune réunion d'information et d'échange n'est envisagée.

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par Mme le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire et à Mme le président du Tribunal administratif de Montpellier son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront tenus à la disposition du public en mairie de Valflaunès ainsi que sur le site internet de la mairie https://www.valflaunes.fr/ pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie sera adressée par le maire à M. le Préfet du département de l'Hérault.

Toute information pourra être demandée auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de M. le Maire de Valflaunès ou auprès du service Urbanisme de la mairie.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera en outre publié par voie d'affichage en Mairie et sur le site internet de la mairie https://www.valflaunes.fr/, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le dossier de PLU révisé comprend une évaluation environnementale ainsi que l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, qui peut également être consulté sur le site http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Avis administratif

168710

lunel
www.lunel.com

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'urbanisme de la commune de Lunel

Par arrêté en date du 26 juillet 2019, M. le Maire de Lunel a engagé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme communal, en vue de prendre en compte les évolutions du projet urbain du secteur gare de Lunel, au travers de l'adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (schéma d'illustration et texte d'accompagnement) et du plan de zonage, de la suppression de l'emplacement réservé n°11 et de l'adaptation des dispositions réglementaires du secteur UD2.

Par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil municipal de Lunel a fixé les modalités de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Lunel comme suit :

- le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU sera mis à disposition du public au service urbanisme de la Commune, aux jours et heures d'ouverture (à savoir du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h), pendant une durée de 1 mois du14 octobre au 15 novembre 2019 (inclus) ;

- les observations du public sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU pourront être consignées dans un registre disponible au service urbanisme de la Commune, aux mêmes jours et heures d'ouverture, durant toute la durée de la mise à disposition du dossier ;

- durant la période de mise à disposition du dossier, les intéressés auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : Mairie de Lunel, 240 Avenue Victor Hugo CS 30403 34400 LUNEL, qui les annexera au registre.

Cet arrêté et cette délibération font chacun l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

168815

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de l'Hérault

ATTESTATION PRÉFECTORALE

Le Préfet de l'Hérault atteste que :

le 29 juillet 2019 a été enregistrée au secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (C.D.A.Ci.), une demande formulée par la S.A.S. CINÉMAS FRONTIGNAN sise 15 Place Fénelon PARIS (75) en vue d'être autorisée à la création d'un établissement cinématographique « PREMIÈRE » de 4 salles et 595 fauteuils, situé Ancien Chai Botta – 12 Quai Voltaire à FRONTIGNAN (34).

La commission s'est réunie le 26 septembre avec 4 membres présents. Le quorum requis étant de 5 membres, cette commission n'a pu se prononcer.

En l'absence de notification d'une décision de la C.D.A.Ci. dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de la demande, l'autorisation sollicitée par la S.A.S. CINÉMAS FRONTIGNAN est réputée accordée le 29 septembre 2019, en application de l'article n° R. 212-7-18 du code du cinéma et de l'image animée.

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

168818

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE
DU MAS SAINT GABRIEL
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 2 580 000 euros
Siège social : DOMAINE DE SAINT GABRIEL
34590 MARSILLARGUES
RCS MONTPELLIER 339 298 820

NOMINATION

Le 28 juin 2019, les associés de la SCEA DU MAS SAINT GABRIEL ont décidé de nommer, à compter du même jour, Monsieur Robert MICHON, né le 14 novembre 1958 à LYON, domicilié 210, Impasse du Mas Bleu 30250 SOMMIERES, de nationalité française, en qualité de fondé de pouvoirs.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-54 2°) a du Code de Commerce, Monsieur Robert MICHON pourra engager seul la société vis-à-vis des tiers dans la limite des délégations de pouvoirs dont il bénéficie.

Pour avis

168813

S.C.I SAINT GABRIEL
Société civile immobilière
au capital de 4 970 010 euros
Siège social : Domaine de SAINT GABRIEL
34590 MARSILLARGUES
RCS MONTPELLIER 394 530 372

NOMINATION

Le 28 juin 2019, les associés de la SCI SAINT GABRIEL ont décidé de nommer, à compter du même jour, Monsieur Robert MICHON, né le 14 novembre 1958 à LYON, domicilié 210, Impasse du Mas Bleu 30250 SOMMIERES, de nationalité française, en qualité de fondé de pouvoirs.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-54 2°) a du Code de Commerce, Monsieur Robert MICHON pourra engager seul la société vis-à-vis des tiers dans la limite des délégations de pouvoirs dont il bénéficie.

Pour avis

168808

S.C.I. SAINTE ANNE
Société civile immobilière
au capital de 1 845 000 euros
Siège social : Mas St Gabriel
34590 MARSILLARGUES
RCS MONTPELLIER 412 898 421

NOMINATION

Le 28 juin 2019, les associés de la SCI SAINTE ANNE ont décidé de nommer, à compter du même jour, Monsieur Robert MICHON, né le 14 novembre 1958 à LYON, domicilié 210, Impasse du Mas Bleu 30250 SOMMIERES, de nationalité française, en qualité de fondé de pouvoirs.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-54 2°) a du Code de Commerce, Monsieur Robert MICHON pourra engager seul la société vis-à-vis des tiers dans la limite des délégations de pouvoirs dont il bénéficie.

Pour avis

168817

SCI LE GRAND COGUL
Société civile immobilière
au capital de 766 080 Euros
Siège social : Domaine de SAINT GABRIEL
34590 MARSILLARGUES
RCS MONTPELLIER 340 918 879

NOMINATION

Le 28 juin 2019, les associés de la SCI LE GRAND COGUL ont décidé de nommer, à compter du même jour, Monsieur Robert MICHON, né le 14 novembre 1958 à LYON, domicilié 210, Impasse du Mas Bleu 30250 SOMMIERES, de nationalité française, en qualité de fondé de pouvoirs.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-54 2°) a du Code de Commerce, Monsieur Robert MICHON pourra engager seul la société vis-à-vis des tiers dans la limite des délégations de pouvoirs dont il bénéficie.

Pour avis

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

168782

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l' Hérault, 334 Allee Henri II de Montmorency 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme HEBRE veuve COCQUARD ELISABETH décédée le 23/07/2017 à TEYRAN (34) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0348039138/FA.

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics

Devis et attestation de parution immédiats

Paiement en ligne sécurisé

www.legale-online.fr

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

Parution lundi, mercredi, vendredi

Rédigez votre petite annonce
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

PARTICULIER

Choisissez votre formule
(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Rubriques Auto : publication lundi + mercredi +vendredi

PA sans photo

Formule trio • simple
❑ 31 € (toutes éditions)

Formule trio • 2 semaines
❑ 41 € (toutes éditions)

Formule trio • 3 semaines
❑ 48,50 € (toutes éditions)

Ligne supplémentaire
❑ 8 € (toutes éditions)

1re date de parution : ____ / ____ /2018

+10€ Votre PA avec photo
En vente uniquement sur internet ou connectez-vous sur www.midilibre-annonces.com

Par courrier
Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :

MidiMédia Publicité
2, boulevard des Pyrénées, CS 20001
66007 Perpignan Cedex

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....
Ville : .....
Code postal :
Ø

Par téléphone

IMMO - AUTO- DIVERS - BONNES AFFAIRES
04 3000 7000

OFFRES D'EMPLOI
04 3000 9000

Sous 48 h après réception de votre règlement. Selon le jour de parution le plus proche, avec un règlement par CB.

L'automobile du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron
L'Agence COM • MEDIAS • PUB